

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A l'assemblée générale de la société Sartorius Stedim Biotech S.A.,

As statutory auditors of your company, we present to you our report on related party agreements.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions des exercices antérieurs non approuvées par l'assemblée générale

Nous portons à votre connaissance la convention suivante, autorisée et conclue au cours de l'exercice 2018, qui figurait dans notre rapport spécial sur les conventions réglementées relatif à l'exercice 2019 et qui n'a pas été approuvée par l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

- Convention de prestations de services

- Avec la société, Sartorius AG (SAG) actionnaire à 73,8% de la société Sartorius Stedim Biotech S.A. (SSB S.A.)
- Personnes concernées : Monsieur Joachim Kreuzburg (Président-Directeur général de SSB S.A. et Président du Directoire de SAG) et Monsieur René Fáber (membre du conseil d'administration de SSB S.A. et membre du Directoire de SAG).
- Nature et objet : convention de prestations de services signée en date du 15 février 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 pour une durée illimitée. Cette convention prévoit la refacturation par SAG à la société SSB S.A. d'une partie de la rémunération de Monsieur Joachim Kreuzburg et de Monsieur René Fáber au titre des services qu'ils ont réalisés et fournis au sein de la société.
- Modalités : la refacturation desdits services est calculée sur la base d'une clé de répartition qui reflète le temps passé et le travail effectué par chacun des dirigeants pour le compte de SSB S.A.

Les montants hors taxes facturés par SAG envers SSB S.A. au titre des exercices clos au 31 décembre 2020, 2019 et 2018 sont détaillés ci-après :

	Monsieur Joachim Kreuzburg	Monsieur René Fáber
Exercice 2020 :	€ 761 917	€ 608 400
Exercice 2019 :	€ 582 804	€ 410 004
Exercice 2018 :	€ 674 216	

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Marseille, le 15 février 2021

Les commissaires aux comptes by

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

John Evans
Associé

Deloitte & Associés

Philippe Battisti
Associé